



Mickaël GROULT

Président

Téléphone: 06.85.40.91.31

Courriel: president@anepf.org

A Paris, le mercredi 12 novembre 2008

Objet : Lettre ouverte à l'attention de :

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Députés,

En copie à :

Monsieur le Président de la Commission Nationale Pédagogique des Etudes de Pharmacie,
Monsieur le Président de la Conférence des Doyens des facultés de Pharmacie,
Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des UFR de Pharmacie,

Je me permets de vous adresser ce courrier au nom de l'ensemble des 33.000 étudiants en pharmacie que l'A.N.E.P.F. représente, afin de vous faire transparaître leurs avis concernant la proposition de loi sur la création d'une première année commune aux études de santé présentée par M. Domergue en première lecture le 16 décembre prochain à l'Assemblée Nationale puis portée au Sénat par M. Etienne.

Tout d'abord nous souhaitons réaffirmer la volonté claire de l'ensemble des étudiants en pharmacie de réformer nos études en adéquation avec le plan « réussite en licence » ainsi qu'intégrer, au plus vite, le système L.M.D. (Licence, Master, Doctorat).

Nous souhaitons insister sur le fait que nous rejoignons M. Domergue et M. Etienne sur les constatations faites sur nos études mais nous pensons toutefois que les solutions qu'apporte cette proposition de loi ne pourront en aucun cas les résoudre.

En effet, les études de santé attirent un nombre croissant d'étudiants chaque année. Nous pensons que la mutualisation de nos études pharmaceutiques avec celles de médecine ne peut qu'augmenter l'attractivité de nos cursus, et donc accroître le nombre d'inscrits dans les prochaines années. Nous émettons ainsi des doutes sur l'efficacité de la réduction du taux d'échec par ce système. Ce taux d'échec en première année, plus important que dans les autres filières universitaires, est dû à l'application d'un

numerus clausus qui, quant à lui, fait l'unanimité auprès des étudiants, des professeurs et des instances concernées par la santé et l'éducation.

Effectivement, nous pouvons nous prévaloir du fait qu'une fois le concours obtenu, plus de 95% des étudiants terminent leur cursus et ont une quasi-assurance de décrocher un emploi, à la sortie de leurs études. Si le taux d'échec en première année peut sembler impressionnant de prime abord, il n'est pas différent de celui d'autres filières sans examen classant en fin de parcours.

Nous pensons qu'il est effectivement nécessaire de réviser rapidement la réorientation des étudiants en situation d'échec en première année de pharmacie, mais nous ne pouvons pas envisager qu'une réorientation active vers la filière « sciences », pour les étudiants les moins bien classés au concours, soit la solution la plus appropriée. Ce n'est pas, en tout état de cause, la seule solution attendue par les étudiants en pharmacie.

Les solutions souhaitées relèvent davantage de l'intégration à l'Université dans de nouveaux diplômes, de type de licence professionnelle comme celui de technicien dans l'industrie pharmaceutique ou encore de préparateur en pharmacie (pour ce qui concerne les études pharmaceutiques) qui pourraient être accessibles aux étudiants reçus-collés (ayant obtenu la moyenne générale au concours mais avec une place hors du numerus clausus). Nous considérons cela comme une vraie réponse à la situation d'échec relevée car elle permet aux étudiants de rester dans le domaine qui leur tient à cœur.

Nous souhaitons également insister sur le fait que notre démarche ne peut en aucun cas être qualifiée de corporatiste. Nous soutenons vivement cette idée forte de la mise en place d'une culture commune des futurs acteurs de santé. Toutefois nous ne pouvons envisager la possibilité de partager des connaissances dans un contexte tel que celui d'une première année commune de santé avec concours, au moment où règne une ambiance déplorable dans certains amphithéâtres de PCEM1 (première année du Premier Cycle des Etudes Médicales).

Nous pensons qu'il est utile et même nécessaire de partager des connaissances avec les autres acteurs de santé, mais dès lors qu'il y a matière à partager ! En effet, une mutualisation de certains cours, en particulier dans les années supérieures serait une réelle avancée dans les études de santé. Les étudiants travailleraient conjointement sur des commentaires d'ordonnances ou des cas cliniques conçus de manière à ce que chaque filière de santé puisse apporter son savoir acquis notamment lors des premières années. L'objectif général n'est-il pas d'unir tous les professionnels afin qu'ils travaillent ensemble pour la qualité des soins et le bien du patient ?

Pour rejoindre l'analyse de M. Domergue et de M. Etienne, nous faisons le constat que la PCEM1 est à ce jour une année de pure sélection et que sa pédagogie décroît au fur à mesure en raison du nombre conséquent d'étudiants. Il n'en est pas de même pour les études de pharmacie qui ont quant à elles réussi à conserver une vraie première année alliant sélection et formation en adéquation directe avec la suite des études.

La mutualisation des enseignements de première année voulue par cette proposition de loi entraînera une multitude de problèmes logistiques dans chaque université, au sujet desquels nous n'avons pour l'instant ni réponse, ni l'assurance que des budgets seront alloués à leur résolution. De plus les premières réflexions des comités de mise en place de la L1 santé commune envisagent des enseignements dirigés par groupes de 150 à 200 étudiants dans certaines universités, voire l'instauration de cours sur CD-Rom et autres supports vidéo. Ces réflexions nous font penser que la pédagogie risque d'être sacrifiée.

Au vu de ces éléments, les étudiants en pharmacie ne comprennent pas l'intérêt d'intégrer une L1 santé commune. Les propositions actuelles sont perçues comme une perte réelle de la qualité des enseignements et un sacrifice de la filière pharmacie. Ils s'inquiètent d'une absence de bénéfice pour l'avenir de leurs études.

Vous comprendrez donc aisément l'importance des enjeux qu'amène cette proposition de loi. Si vous le souhaitez, nous sommes prêts à vous rencontrer pour en débattre plus amplement.

En espérant que vous appuierez notre démarche auprès des instances parlementaires, je vous prie d'agrèer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Mickaël GROULT
Président de l'A.N.E.P.F.

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized and appears to be 'MG'.